

323^e

Procès-verbal

2025-2026

Procès-verbal de la 323^e réunion du Conseil syndical élargi du Syndicat des professeurs et professeurs du Cégep Limoilou, tenue le mercredi 21 janvier 2026, à 9 h, par Zoom.

Étaient présentes et présents :

Notes : Ceux et celles qui étaient présents à la réunion, mais dont le nom n'apparaît pas, étaient mal identifiés dans Zoom.

Département	Nom	Délégué(e)	Substitut	Coordonnateur
Administration et gestion	Éric Delorme	✓	Stéphanie Boulay-Leclerc	
Arts visuels	Benoit Durand	✓		
Biologie	Alexandre Deschambeault		Marc-André Laflamme (observateur)	
Chimie	Jean-François Doré	✓		
Diététique	Gabriela Bayarres Ponce	✓	Marie-Ève Bouchard	
Économique			Nicolas Lévesque (observateur)	
Éducation physique	Anick Harvey		✓	
Génie du bâtiment				
Génie électrique	Simon Ayoub	✓		
Génie industriel				
Génie civil	Charles Pouliot	✓		
Géographie	Rosalie Lacombe			
Géomatique	Denis Beaulieu	✓		Raphaël Gadbois-Langevin
Histoire				
Informatique				
Langues	Jennifer Egan	✓		
Littérature	Joseph Leblanc-Rochette	✓		
Mathématique	Sylvie Pinsonneault	✓		
Pharmacie	Julie Brousseau	✓		
Philosophie	Gabriel Trottier	✓		Mathieu Gauvin
Psychologie	Mélie Daoust	✓		Marie-Pier Déry
Physique	Stéphane Perron	✓		
Sciences sociales	Dominic Dumas	✓		

Département	Nom	Délégué(e)	Substitut	Coordonnateur
Soins infirmiers	Julie Cloutier	✓		
TGHR	Éric Jolicoeur	✓		Liane Lapointe
Créativité et médias				Annie Blouin
Théâtre				
Comité exécutif	Annie Spahr			
Comité exécutif	Guylain Leclerc	✓		
Comité exécutif	Julie Lacombe	✓		
Comité exécutif	Robin Cormier	✓		

Départements n'ayant pas de personne déléguée ou substitut nommée par le département :

Animation 3D
Créativité et médias
Génie mécanique
Tourisme

323.01. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 01.

323.02. Élections à la présidence et au secrétariat du Conseil syndical

➤ Nomination d'une présidente ou d'un président

Présentation des candidatures :

Robin Cormier se présente.

ÉLU À L'UNANIMITÉ

➤ Nomination d'une ou d'un secrétaire

Présentation des candidatures :

Guylain Leclerc se présente.

ÉLU À L'UNANIMITÉ

323.03. Adoption de l'ordre du jour

03.01. Le projet d'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation est proposé.

Résultat du vote sur la proposition principale :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour se lit comme suit :

04. Adoption du procès-verbal de la 322^e réunion
05. Suites au procès-verbal de la 322^e réunion
06. La parole est à vous!
07. État de la situation des griefs collectifs
08. Information sur l'annexe 8 sur la tâche 26-27 et sur la colonne D
09. Stratégie de remboursement du Fonds de défense local
10. Modalités de consultation sur les modifications aux politiques

11. Calendrier de consultation de la B-10 Politique de gestion des programmes d'études
12. Postes vacants à combler aux comités
13. Information
 - Rencontres avec la direction sur l'augmentation de l'effectif scolaire étudiant et la gestion des locaux
 - Formation sur la retraite
14. Levée de la séance

323.04. Adoption du procès-verbal de la 322^e réunion du Conseil syndical

04.01. Benoit Durand, appuyé par Julie Brousseau, propose l'adoption du procès-verbal de la 322^e réunion du Conseil syndical.

Julie Lacombe, appuyée par Dominic Dumas, propose les deux modifications suivantes :

322.07. La parole est à vous : dans la dernière phrase, remplacer « assurance-vie » par « assurance invalidité ».

322.11. Information; entente particulière : supprimer le mot « autre » dans l'avant-dernière phrase : « Toute autre entente est invalide ».

Résultat du vote sur la proposition modifiée :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résultat du vote sur la

proposition principale modifiée :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323.05. Suites au procès-verbal de la 322^e réunion

Aucune suite à donner au procès-verbal.

323.06. La parole est à vous!

- Mathieu Gauvin (Philosophie) : Un collègue a suivi une formation sur la gestion de classe où on lui a dit qu'il faut se diriger vers son supérieur immédiat en cas de problème à ce sujet. Il s'interroge sur l'usage de l'expression supérieur immédiat. Réponse : Julie Lacombe répond que, en tant que personnes à l'emploi du Collège, nous avons effectivement un supérieur immédiat, en l'occurrence la Direction adjointe aux études associée à chaque département. En ce qui concerne le règlement de conflit avec un étudiant, il faut se référer à la Politique B-13 sur la qualité de la relation pédagogique qui en décrit le processus. Il est conseillé de faire un rappel à la Direction des études à ce sujet auprès des personnes directrices adjointes.
- Julie Brousseau (Pharmacie) : Elle fait part de difficultés rencontrées au Comité réussite en lien avec la Loi 25 où le département se sent bâillonné par rapport à ce que les personnes enseignantes peuvent dire ou ne pas dire et en ayant besoin du consentement des personnes étudiantes. L'interprétation que fait actuellement le Cégep de cette loi est très restrictive et une révision de son application est à venir

selon des discussions que le département a tenues avec la direction. Il faudrait faire un suivi lors d'une rencontre avec la Direction des études.

- Stéphanie Boulay-Leclerc (TAG) : Avec l'augmentation de la clientèle étudiante et des personnes enseignantes, il a été question de la part de la direction qu'il faille éventuellement se tourner vers le télétravail. Si le Cégep s'oriente bel et bien dans cette voie, fournira-t-il des équipements adéquats? Y a-t-il encore des remboursements comme lors de la Covid? Des vérifications seront faites par l'exécutif.
- Marie-Pier Déry (Psychologie) : Certaines personnes enseignantes feraient, semble-t-il, toutes leurs heures de disponibilité à distance. D'autres effectueraient toutes leurs heures de disponibilité dans un bloc de six heures, et parfois à travers d'autres tâches comme des réunions. Qu'en est-il de l'application de ces disponibilités? Y a-t-il des documents qui en expliquent le détail? La convention collective en fait mention de même que le document PDF intitulé *Enseigner au Cégep – Exercice des responsabilités professionnelles des enseignants*. Les passages pertinents de ces documents seront fournis aux membres.
- Dominic Dumas (Sciences sociales) : Dans certaines disciplines, il est fréquent que plusieurs personnes enseignantes enseignent sur les deux campus dans une même journée. Certains ont signalé que la conciliation déplacement/diner est souvent difficile et que si l'enseignant se déplace en bus, une heure n'est pas suffisante entre deux cours. La pratique est de demander des aménagements d'horaire au SCOS, mais ce n'est pas toujours possible. Existe-t-il des balises à ce sujet? Sylvie Pinsonneault (Mathématique) mentionne qu'autrefois, la pratique voulait que les personnes enseignantes aient deux heures dans leur horaire pour les déplacements intercampus. Mélodie Daoust (Psychologie) indique pour sa part qu'il semble possible de réclamer des frais de déplacement via un rapport de dépenses. Selon les membres de l'exécutif syndical, il n'existe pas de balises, mais des vérifications seront cependant faites par l'exécutif sur tous ces aspects.
- Julie Brousseau (Pharmacie) : Il a été présenté en ACCD que les accès informatiques seraient disponibles 30 jours avant le début du contrat d'une personne enseignante. Cependant, dans les faits, elle a constaté que les accès semblent progressifs, selon les services du Cégep, et que le processus ressemble à un parcours du combattant. Elle a demandé à sa directrice adjointe, Nancy Lorraine Leblond, de fournir aux coordonnateurs un mode d'emploi. L'exécutif vérifiera le tout avec la direction.
- Benoit Durand (Arts visuels) : Il souligne le manque de bureau au département pour bien répondre aux besoins de l'enseignement parce que les imprimantes pour les étudiants sont installées dans les bureaux des personnes enseignantes. Il mentionne aussi la quasi-impossibilité d'avoir accès à des laboratoires informatiques malgré le fait que certaines compétences de cours demandent d'effectuer des recherches sur Internet. L'exécutif vérifiera le tout avec la direction.

- Anik Harvey (Éducation physique) : Elle informe les membres que l’autorisation pour agrandir la salle d’entraînement au campus Charlesbourg a été accordée. Elle souligne également le fait qu’il est difficile de donner un cours théorique dans un local qui est adjacent à ceux de l’équipe de football. L’insonorisation n’est pas suffisante. Il y aurait peut-être aussi la possibilité de repositionner la salle d’entraînement à un autre endroit dans ce campus.
- Gabriela Bayarres Ponce (Diététique) : Elle demande si le Cégep a une politique concernant les ordinateurs portables. Le département peut-il demander au Cégep d’utiliser des ordinateurs portables pour toute une classe? Et peut-il demander que les nouvelles personnes étudiantes aient leur propre portable? Mélodie Daoust indique que des charriots avec des portables sont disponibles, mais qu’elle ne connaît pas la procédure. Des vérifications seront faites à ce sujet.
- Nicolas Lévesque (Économique) : Il informe l’Assemblée que le projet de fusion du Département d’économique avec un autre a été mis sur la glace jusqu’à nouvel ordre.

323.07. État de la situation des griefs collectifs

(Annexe à l’original 323.07/A)

Julie Lacombe présente un tableau qui dresse le portrait des griefs collectifs déposés, en attente de traitement ou en traitement. Plusieurs de ces griefs touchent le perfectionnement et un certain nombre, la formation continue.

323.08. Information sur l’annexe 8 sur la tâche 26-27 et sur la colonne D

Julie Lacombe présente un tableau récapitulatif des étapes de traitements du processus de consultations des projets de tâche et d’exemples de demandes que le Syndicat peut faire à la direction à propos du projet de répartition des ressources enseignantes. Les personnes déléguées sont invitées à en discuter dans leur département afin de soumettre leurs propositions lors de la prochaine Assemblée générale le 4 février.

323.09. Stratégie de remboursement du Fonds de défense local

(Annexe à l’original 323.09/B)

Robin Cormier indique aux personnes présentes que le Syndicat devra se pencher sur une éventuelle augmentation temporaire des cotisations syndicales afin de renflouer le Fonds de défense local amputé de 175 000 \$ lors de la dernière grève. Il présente, sous forme de tableau et à titre de réflexion, un scénario possible de remboursement pour réatteindre le montant habituel de 400 000 \$ dans ce fond d’ici 2028. Le Syndicat devra en discuter davantage d’ici le 1^{er} mai, date limite pour voter à ce sujet selon les statuts et règlements.

323.10. Modalités de consultation sur les modifications aux politiques

Guylain Leclerc fait le point sur une rencontre du Comité exécutif avec Xavier Jean-Gagnon, secrétaire général du Cégep Limoilou, qui s’est tenu le lundi 19 janvier. Il a informé le comité qu’un nouveau processus de consultation serait mis en place par le

Collège lors de modifications de politiques et règlements. La principale modification à retenir est qu'il y aurait une étape de consultation au début du processus, avec toutes les parties concernées, et préalable à toutes rédactions de la politique ou du règlement. Cette étape permettrait d'identifier les enjeux, les besoins de modifications, les grands principes et les objectifs. Le reste du processus demeurerait sensiblement le même qu'actuellement. L'exécutif syndical a fait part à M. Jean-Gagnon que, si le Collège veut véritablement consulter (et pas seulement informer) le SPPCL, celui-ci doit avoir suffisamment de temps pour consulter ses membres (environ trois mois) et que cet agenda est le privilège strict du Syndicat.

323.11. Calendrier de consultation de la B-10 Politique de gestion des programmes d'études

Guylain Leclerc informe les personnes déléguées que, à la suite d'une question lors de la Commission des études du 19 janvier, Marie-José La Haye a informé les membres que le processus de consultation de la future Politique B-10 de gestion des programmes d'études est officiellement mis sur la glace pour l'hiver 2026, bien qu'elle fût inscrite dans le plan de travail de la Commission des études pour 25-26. Ceci découle d'un changement de vision ou d'orientation de la politique par la Direction du cégep. Le processus devrait reprendre en 26-27.

323.12. Postes vacants à combler aux comités

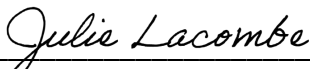
Il n'y a pas de postes à combler pour le moment.

323.13. Information

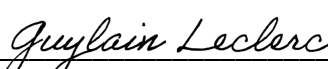
- **Rencontres avec la direction sur l'augmentation de l'effectif scolaire étudiant et la gestion des locaux :** Julie Lacombe fait un résumé de la rencontre du 16 décembre 2025 avec la Direction du collège et les membres des exécutifs syndicaux des trois catégories d'emploi. Lors de celle-ci, les représentants du SPPCL ont insisté sur l'importance de tenir compte de l'augmentation prévue du nombre de personnes étudiantes dans le financement estimé de l'annexe E, dans le projet de répartition des ressources 2026-2027.
- **Formation sur la retraite :** Malheureusement, l'information sur la date de la prochaine formation sur la retraite de la FNEEQ n'est pas encore parvenue au Comité exécutif.

323.14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 11 h 29.



Julie Lacombe
Présidente du Conseil syndical



Guylain Leclerc
Secrétaire du Conseil syndical

/vg